

La devise latine pourrait être traduite ainsi :
« Autrefois (olim) très connue (notissima) pour ses roses (rosis) maintenant (nunc) elle vaut (valet) pour elle-même (ipsa) ».

Mais, plusieurs questions demeurent :

- Ces armoiries ont-elles été réalisées entre septembre 1941 et juin 1942 ? Cela ne semble pas être le cas car un courrier du 11 septembre 1942 précise que la commune « possédait des armoiries conformes aux règles de l'héraldique » ...
- Si les armoiries existaient auparavant, nous n'en avons actuellement trouvé nulles traces sur des documents (lettres à en-tête, photographies, peintures...).
- La consultation des délibérations du Conseil municipal depuis le 5 avril 1884 (date à laquelle la loi accorde aux communes la souveraineté totale en matière d'armoirie) n'a pas donné, pour l'instant, davantage de résultats. Or, le vote du conseil municipal est l'acte de création du blason communal...

Remerciements à Mmes Frigola et Leloir pour leur aide.

L'Archive de la Quinzaine n°28

Du lundi 13 juin 2005 au samedi 25 juin 2005 :

***Le dernier envol du coq des Blagis
(1972)***

Les Archives municipales vous accueillent
le mardi de 13h30 à 18h00/ le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 /
le jeudi de 9h30 à 12h30/ le vendredi de 9h30 à 12h30 ou sur rendez-vous.

Archives municipales
10, rue Jean Jaurès
92 260 Fontenay-aux-Roses
Tel. 01 41 13 21 12

david.descatoire@fontenay-aux-roses.fr

<https://www.fontenay-aux-roses.fr/35/histoire-et-patrimoine.htm>



L'Archive de la Quinzaine¹ n°27

Du lundi 30 mai au samedi 11 juin 2005

***Les armoiries de Fontenay-aux-Roses
(1942)***

L'histoire du blason de Fontenay-aux-Roses reste à faire. Un ouvrage publié en 1901 (*L'Etat des communes à la fin du XIX^e siècle*) précise que « la commune ne possède pas d'armoiries » ...

La première mention apparaît dans un carton des Archives municipales concernant la décoration de l'actuelle salle des mariages. En septembre 1941, la Préfecture de la Seine sollicite un dessin « le plus exact et le plus détaillé » ainsi qu'une définition héraldique de l'emblème de Fontenay. La Mairie a bien accédé à cette demande car un arrêté préfectoral daté du 20 juin 1942 détaille la composition de l'armoire fontenaisienne :

« D'azur à la fontaine d'or jaillissante d'argent, posée sur une terrasse du même, au chef d'or à trois roses de gueules, boutonnées d'argent ».

Quelques mois plus tard (le 13 septembre 1942), le conseil municipal « décide de passer commande à M. Robert Louis, membre et dessinateur des Commissions d'héraldique de France et de la Seine [...] d'une réalisation en gouache et métaux fins des armoiries de Fontenay-aux-Roses ». En voici une reproduction (cote 1 M 105) :

¹ Tous les quinze jours, les Archives municipales proposent un document original concernant l'histoire de Fontenay accompagné d'un petit texte de présentation. L'ensemble forme *L'Archive de la Quinzaine*.

